

GARGES

N° 402 / Numéro spécial / Avril 2020
Journal d'information locale et municipale

L'HEBDO



CONFINEMENT STRICT PROLONGÉ JUSQU'AU 11 MAI

Le 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai. A Garges, comme ailleurs, il est essentiel de respecter ces mesures pour permettre une sortie de crise efficace.

Une mobilisation nationale

Depuis le 17 mars dernier, le Président de la République a annoncé le confinement de la France. Une mesure qui permet de limiter la propagation du coronavirus COVID-19. En effet, comme de nombreux pays, la France est au cœur d'une crise sanitaire sans précédent qui nécessite des mesures inédites. Cette décision impose à chacun de rester à son domicile, sauf pour des raisons exceptionnelles précises et justifiées à travers une attestation de déplacement, dûment remplie. Celle-ci est également disponible en ligne et doit toujours être accompagnée d'un certificat d'identité. Respecter ces mesures exceptionnelles permettra à tous de vivre le confinement dans les meilleures conditions possibles.

Stopper le virus, l'affaire de tous.

Face à cette situation, les services de la Ville se sont adaptés. **Un accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi**, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 01 34 53 32 00.

Les événements prévus par la Ville, sont annulés ou reportés jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez retrouver toutes les précisions et les modalités de remboursement sur le site internet de la Ville : villedegarges.fr

Enfin, n'oubliez pas : pour vous protéger et protéger les autres : **restez chez vous !**



DON DU SANG

COLLECTE
EXCEPTIONNELLE
JEUDI 23 AVRIL,
DE 12H00 À 17H00
SALON D'HONNEUR
DE L'HÔTEL DE VILLE

+ d'infos villedegarges.fr

+ d'infos Un numéro vert répond à vos questions sur le COVID 19, au 0 800 130 000.
www.maladiecoronavirus.fr

DANS CETTE EDITION :

**COVID-19 : MAURICE LEFÈVRE, MAIRE DE GARGES,
REPOND AUX QUESTIONS DE GARGES L'HEBDO**



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

8000

c'est le nombre de masques distribués
aux professionnels de santé et aux
commerçants par la Ville.

COVID 19 : MAURICE LEFÈVRE, MAIRE DE GARGES L'HEBDO RÉPOND AUX QUESTIONS DE GARGES L'HEBDO

Depuis plusieurs semaines, les services municipaux sont mobilisés au quotidien dans la lutte face au COVID-19. Maurice Lefèvre nous sur les différents points qui ont concerné Garges à l'heure du coronavirus.

Garges l'Hebdo : Monsieur le Maire, quel est le premier message que vous souhaitez adresser aux Gargeois ?

Maurice Lefèvre : Tout d'abord, j'aimerais transmettre mes plus amicales pensées à l'ensemble des familles de notre Ville, à remercier l'ensemble des employés communaux qui sont restés l'arme au pied face à cet ennemi, et encore plus fortement à celles et ceux qui sont touchés, de près ou de loin, par l'épidémie de coronavirus COVID-19. Nous vivons aujourd'hui une situation inédite : celle d'une crise sanitaire sans précédent qui, à terme, nous fera réfléchir sur nos comportements du quotidien.

G.H. : Quelles mesures ont été mises en œuvre sur notre Ville ?

ML : Dès février, nous avons mis en place une cellule de veille avec les services municipaux afin de suivre l'évolution

de la situation et de prendre les décisions qui s'imposaient. Ainsi, dès l'apparition des premiers cas dans le département de l'Oise, nous avons demandé aux agents municipaux qui habitaient les zones concernées de rester chez eux jusqu'à nouvel ordre. Nous avons ensuite appliqué toutes les mesures préconisées, au fur et à mesure de l'évolution de la situation, comme la fermeture des établissements accueillant des enfants. L'annonce du confinement a ensuite nécessité de prendre de nouvelles décisions, parfois difficiles à comprendre pour certains habitants, comme la fermeture des marchés, l'interdiction aux commerces alimentaires de rester ouverts après 20h, ou encore le renforcement des contrôles de police suivis d'une verbalisation lorsque cela était nécessaire... des décisions qui ont été mûrement réfléchies avant d'être mises

en place. En parallèle, j'ai demandé aux services municipaux d'assurer une continuité de leurs missions de service public, notamment à travers du télétravail lorsque cela est possible. Un accueil téléphonique est assuré par les services de la Mairie, du lundi au vendredi (9h-12h / 14h-17h), afin de répondre aux besoins et interrogations des habitants.

G.H. : Concernant les plus jeunes, quelles mesures ont été prises ?

ML : Dès la fermeture des établissements scolaires, nous avons mis en place un accueil pour les enfants des personnels prioritaires (personnels soignants, forces de l'ordre, pompiers, etc.). Nous avons pris la décision d'accueillir gratuitement ces enfants durant toute la durée du confinement. Pour autant, la scolarité des jeunes Gargeois nous préoccupe et chacun doit poursuivre

LES PHOTOS DE LA SEMAINE



1. La Police Municipale et la Police Nationale sont mobilisées au quotidien pour faire appliquer les règles du confinement
2. La région Île-de-France a remis plusieurs cartons de masques à la Ville de Garges, le 4 avril
3. Une campagne de désinfection des rues s'est déroulée du 6 au 10 avril
1. La Ville a remis des masques aux professionnels de santé, aux pharmaciens, aux commerçants et aux agents municipaux mobilisés sur le terrain, le 8 avril



DE GARGES, DO

efèvre, Maire de Garges, revient avec



son apprentissage. Je tiens à saluer l'ensemble des enseignants de la Ville qui continuent d'œuvrer à distance pour nos enfants. En parallèle, nous nous sommes rapprochés de notre partenaire Maxicours afin d'offrir l'accès à cette plateforme à tous les enfants du CP au CM2. Les parents peuvent encore prendre contact par mail avec la Direction de l'Enfance pour obtenir leurs codes de connexion (enfance@villedegarges.com).

G.H. : Quelles actions ont été menées concernant l'hygiène ?

ML : En dehors des mesures précédemment citées, nous avons aussi réalisé une campagne de désinfection des principaux secteurs de la Ville, entre le 6 et le 10 avril. Cette opération ne sera efficace dans la durée que si les habitants respectent également les gestes barrières et les règles liées

au confinement. La Ville a aussi donné une partie de ses équipements de protection aux équipes du centre de secours des Sapeurs-Pompiers (masques, surchaussures, combinaisons, blouses jetables), à la fondation Léonie Chaptal, service de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées, ainsi qu'à la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Enfin, nous avons sollicité la région Île-de-France afin d'obtenir plusieurs milliers de masques que nous avons distribués en priorité aux professionnels de santé, aux pharmaciens, aux forces de police, mais aussi aux agents municipaux qui continuent de travailler sur le terrain au quotidien (police municipale, propreté urbaine, etc.).

G.H. : Pour terminer, qu'aimeriez-vous dire aux Gargeois ?

ML : Que chacun fasse très attention, cette pandémie n'est pas à prendre à la légère. Prenez soin de vous et de vos proches. Si la majorité des habitants a compris les règles dictées par le Gouvernement concernant le confinement, il m'est insupportable de constater qu'une minorité ne prend pas cette situation au sérieux et sont même parfois outranciers. Limitez et évitez les déplacements, n'oubliez jamais votre attestation, mais surtout, tant que faire se peut, restez chez vous ! Je compte sur la mobilisation de chacun. C'est en se conformant à ces règles que nous sortirons le plus rapidement de cette situation.

RETROUVEZ VOTRE GARGES L'HEBDO EN VIDÉO EN REGARDANT

GARGES le JT

SUR WWW.VILLEDEGARGES.FR



COVID-19 : INFORMATIONS ET ADAPTATION DES SERVICES

Enfance et éducation :

Inscriptions dans les écoles : pour les demandes de dérogation ou retour secteur qui ont été déposées en Mairie avant le 17 mars, un courrier de réponse sera adressé aux familles courant juin. La campagne d'inscription scolaire en première année de maternelle s'est clôturée début mars. Pour les retardataires, vous pouvez adresser votre demande à enfance@villedegarges.com, avec les pièces justificatives mentionnées sur le site de la Ville (rubrique mon quotidien - éducation enfance - les écoles à Garges).

Maxicours : l'accès à cette plateforme est offert à tous les enfants scolarisés du CP au CM2 dans une école de Garges. Pour obtenir vos codes d'accès gratuitement, contactez-nous par mail à enfance@villedegarges.com en précisant le nom, prénom, l'école et la classe de votre enfant.

Factures : Les factures des mois de mars et avril seront adaptées à la situation. Concernant l'accueil de loisirs des vacances d'avril, les sommes déjà perçues seront remboursées. Pour cela, il sera nécessaire de transmettre un RIB en précisant le nom de vos enfants à l'adresse guichetunique@villedegarges.com ou par courrier postal.

Etat-civil :

Pour les questions relatives aux actes de naissances, décès, reconnaissance, inhumation et cimetière, une permanence téléphonique est assurée au 06 16 61 26 83 tous les **lundis, mercredis et vendredis** (9h-12h / 14h-17h).

Toutes les autres démarches peuvent être réalisées via le site internet de la ville ou devront être reportées à l'issue du confinement.

Les titres d'identité qui ont été produits avant le confinement sont précieusement conservés en mairie. Tous les rendez-vous pour déposer une demande de carte d'identité ou de passeport durant le confinement sont pour l'heure annulés.

Les mariages devant être célébrés durant la période du confinement sont reportés. Pour plus d'informations, les intéressés peuvent écrire à guichetunique@villedegarges.com

Charles Peguy à l'écoute :

Les psychologues de "Charles Péguy à l'écoute" proposent des entretiens téléphoniques gratuits pour les personnels soignants, les personnes âgées et/ou isolées, les personnes fragiles ou endeuillées. **Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, au 06 77 50 12 37.**

Perturbations des collectes des déchets :

Depuis le vendredi 27 mars, le SIGIDURS a été contraint d'arrêter les collectes des déchets végétaux et encombrants. La priorité est de maintenir le ramassage des ordures ménagères (couverture gris), afin d'éviter que l'insalubrité ne s'installe dans la Ville. La collecte des emballages recyclables (couverture jaune) sera maintenue aussi longtemps que possible.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur sigidurs.fr

Action et Cohésion sociale :

Les centres sociaux et culturels : Grâce aux bénévoles, chaque structure garde le lien avec des familles en difficultés. Une permanence téléphonique est assurée dans chaque centre, **tous les vendredis**, de 10h à 12h.

Pour les personnes domiciliées par le CCAS : Prolongation des contrats qui arrivent à échéance pendant la période de confinement. Retrait des courriers au coup par coup le vendredi après-midi, sur rendez-vous uniquement. Les personnes doivent nous contacter au préalable, par téléphone au **01 34 53 32 92**, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, pour vérifier si un courrier est arrivé.

Accompagnement social : Permanence téléphonique pour les situations urgentes au **06 24 07 86 94**, les lundis, mercredis et vendredis (9h-12h/14h-17h). Mise en place d'une aide alimentaire à la demande de l'assistante sociale référente.

Programme de Réussite Educative : Les familles souhaitant solliciter le PRE pour un accompagnement peuvent toujours le faire. Un lien téléphonique pourra être proposé, avant un premier Rendez-vous à la réouverture du service.

Pour toute autre question, contact possible par mail : prepeupliers@villedegarges.com / en laissant un message au **01 34 53 32 34** ou au **06 01 40 41 34**

Personnes âgées :

Une permanence téléphonique pour les personnes âgées est assurée par la Mairie au **01 34 53 32 92, du lundi au vendredi**, de 8h30 à 19h30.

La Croix Rouge Française propose un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables confinées, au **09 70 28 30 00, tous les jours**, de 8h à 20h.

L'action sociale du régime de retraite Agirc-Arrco propose également un dispositif d'aide aux courses pour tout retraité isolé de 70 ans et plus. Plus d'informations au **0 971 090 971 (prix d'un appel local)**. Ce service est gratuit, le bénéficiaire n'aura qu'à régler le montant de ses courses.

Commerces :

Retrouvez la liste des commerçants ouverts sur le territoire communal sur le site de la Ville. Plusieurs commerçants vous proposent la livraison à domicile :

- **CORA :** pour toute commande passée sur coradrive.fr et d'un montant minimum de 20 euros. Tarifs de livraison allant de 5 à 9 euros en fonction du montant de votre panier.
- **P'TIT FRAIS :** livraison à domicile sur appel téléphonique, 06 11 04 78 40
- **Pharmacie Delame Lelièvre :** pour les seniors uniquement, 01 39 86 43 34
- **Grande pharmacie de la gare :** dans le quartier uniquement, pour les seniors et personnes malades, 01 39 86 41 95
- **Pharmacie Lahuna-Renée :** seniors et personnes malades uniquement, 01 39 86 64 45
- **Fruits et légumes Razouki :** 06 99 22 11 48
- **Charcutier et volailler Bacha :** 06 19 89 72 61
- **Volailleur El Azzouzi :** 06 69 70 89 22
- **Produits portugais David :** 06 19 03 00 18
- **Poissonnerie Fouzi :** 06 17 05 07 37

N° UTILES

POLICE NATIONALE 24/24H

Un seul numéro d'appel : ☎ 17

POLICE MUNICIPALE

Place Henri Barbusse

☎ 0 800 095 140 (n°vert - appel gratuit depuis un poste fixe)

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 17h

TAXIS

☎ 01 39 86 44 01

Borne gare de Garges Sarcelles

SERVICE D'URGENCES DENTAIRES

Ouvert 7j/7

☎ 01 78 90 19 60

Centre de santé dentaire - 1 rue Degas

PHARMACIE DE GARDE DU DIMANCHE

☎ 32 37 (0,34 € TTC / min)

Vous pouvez également connaître la pharmacie de garde sur l'application mobile **MonPharmacien**, sur le site internet monpharmacien-idf.fr ou en contactant le commissariat de Sarcelles au

☎ 01 34 38 37 37

SOS MÉDECINS 95

☎ 01 30 40 12 12



WWW.VILLEDEGARGES.FR



Directeur de la publication : Maurice Lefèvre / Rédaction et photos : Direction de la Communication et des Relations Publiques de Garges-lès-Gonesse, DR / Hôtel de Ville, BP 2 95141, Garges-lès-Gonesse cedex, ☎ 01 34 53 32 00, Conception/Réalisation : CPP
Imprimé sur du papier recyclé / ISSN 1627-5594

GARGES
L'HERBON